

RCS : BELFORT
Code greffe : 9001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 40071
Numéro SIREN : 400 870 333
Nom ou dénomination : 2 MCP

Ce dépôt a été enregistré le 01/04/2020 sous le numéro de dépôt 823

Greffe du tribunal de commerce de BELFORT



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 01/04/2020

Numéro de dépôt : 2020/823

Déposant :

Nom/dénomination : 2 MCP

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 400 870 333

N° gestion : 1995 B 40071



Désignation de l'entreprise : Société 2MCP SASU Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise ZI LES BOUQUIERES 2500 EXINCOURT Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 0 0 8 7 0 3 3 3 0 0 0 3 8 Néant *

				Exercice N clos le		N-1		
				3 0 0 9 2 0 1 9		3 0 0 9 2 0 1 8		
		Brut		Amortissements, provisions		Net		
		1		2		3		
						Net		
						4		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA						
	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	31 705	AG	29 265	2 440	110	
	Fonds commercial (1)	AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP	160 294	AQ	160 294			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	281 689	AS	252 708	28 981	18 418	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	AT	248 001	AU	222 958	25 043	23 953	
	Immobilisations en cours	AV		AW				
	Avances et acomptes	AX		AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres participations	CU	1 760 974	CV	252 961	1 508 013	1 760 974	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	1 276	BI		1 276	1 276	
TOTAL (II)		BJ	2 483 939	BK	928 187	1 565 752	1 804 731	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	15 007	BM		15 007	14 157
		En cours de production de biens	BN	904 462	BO	3 607	900 856	333 659
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 037 291	BY	972	2 036 319	1 726 801
		Autres créances (3)	BZ	165 181	CA		165 181	202 651
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	2 746	CG		2 746	52 375	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 063	CI		3 063	1 141	
	TOTAL (III)	CJ	3 127 750	CK	4 579	3 123 172	2 330 783	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	5 611 690	IA	922 765	4 688 924	4 135 514	
Reverts : (1) Dont droit au bail				CP	1 276	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilités :		Stocks :		Créances :		

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Capital Group

* D'après les données déclarées par l'entreprise dans le bilan au 31/12/2019
 Dossier N° 000163 en Euros.



Désignation de l'entreprise : Société 2MCP SASU

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :3.1.8...0.0.0.....)	DA	318 000		318 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD	31 800		31 800	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	1 769 653		1 576 202	
	Report à nouveau	DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	145 319		443 451	
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
		TOTAL (I)	DL	2 264 773		2 369 453
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
		TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			35 044	
	Provisions pour charges	DQ	113 555		97 715	
		TOTAL (III)	DR	113 555		132 759
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	533		325	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	129 857		458 280	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 372 507		595 470	
	Dettes fiscales et sociales	DY	290 015		463 604	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
Autres dettes	EA	1 474		3 130		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	516 211		112 492	
	TOTAL (IV)	EC	2 310 596		1 633 302	
	Ecarts de conversion passif *	ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 688 924		4 135 514	
RENOUVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
		Ecart de réévaluation libre	1D			
		Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 310 596		1 633 302		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société 2MCP SASU		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC			
	Production vendue { biens* services* }	FD	FE	FF	113 488		
		FG	FH	FI	4 551 166		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	4 664 654		
Production stockée*				FM	(362 968)		
Production immobilisée*				FN			
Subventions d'exploitation				FO	2 000		
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	11 977		
Autres produits (1) (11)				FQ	2 620		
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	4 316 283		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	464 766	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(526)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	2 345 016	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	43 318	
	Salaires et traitements*				FY	784 333	
	Charges sociales (10)				FZ	321 204	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions }			GA	32 087	
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	50 431	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	42 423	
	Autres charges (12)				GE	12	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	4 083 064		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	233 219		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	300 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	1 366	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)				GP	301 366		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	252 961	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	3 554	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)				GU	3 554		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	297 812		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	531 031		

Désignation de l'entreprise : <u>Société 2MCP SASU</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	3 410	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	4 757	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	8 167	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	10 064	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	10 064	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 897)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	41 753	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 808 359	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 663 039	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	145 319	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	5 703
		- Crédit bail immobilier	HQ	4 356
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	5 347	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
RAPPEL TAXE FONCIERE			3 410	
CESSIONS IMMOBILISATIONS			4 757	
RAPPEL CFE 2015 A 2018	10 064			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société 2MCP SASU

Néant *

(Ne pas reporter le montant des centimes)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				
		TOTAL I				D8		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
		TOTAL II				30 493		3				
CORPORELLES	INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9		
		Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD	30 493	KE		KF	2 920	
	CORP.	Terrains				KG		KH		KI		
		Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
			Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	160 294	KQ		KR
			Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	260 509	KT		KU
		Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	56 207	KW		KX	
			Matériel de transport *				KY	99 487	KZ		LA	
			Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	94 907	LC		LD	16 297
			Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
				Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ		
				Avances et acomptes		LK		LL		LM		
				TOTAL III		LN	671 403	LO		LP	37 478	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
	Autres participations				8U	1 760 974	8V		8W			
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	1 276	1U		1V			
	TOTAL IV				LQ	1 762 250	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	2 464 146	ØH		ØJ	40 398			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		1				2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				IN		CO		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO		LV	1 709	LW	31 705	1X	31 705
CORP.	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH	160 294	MI	160 294	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	281 689	ML	281 689	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM		MN	56 207	MO	56 207	
		Matériel de transport		IV		MP	12 896	MQ	86 591	MR	86 591	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	6 000	MT	105 204	MU	105 204	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
			Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
			Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
			TOTAL III		IY		NG	18 896	NH	689 985	NI	689 985
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				1Ø		ØX		ØY	1 760 974	ØZ	1 760 974
	Autres titres immobilisés				11		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F	1 276	2G	1 276
	TOTAL IV				13		NJ		NK	1 762 250	2H	1 762 250
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		ØK	20 605	ØL	2 483 939	ØM	2 483 939	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000163 en Euros.

CHRISTIAN BENARD EXPERTISE COMPTABLE

Exercice N, clos le : 3 0 0 9 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société 2MCP SASU

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 2MCP SASU

Néant *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	30 383	PF	590	PG	1 709	PH	29 265
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	160 294	PW		PX		PY	160 294
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	242 090	QA	10 618	QB		QC	252 708
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	51 006	QE	1 130	QF		QG	52 136
	Matériel de transport	QH	85 033	QI	9 321	QJ	12 896	QK	81 458
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	90 608	QM	4 756	QN	6 000	QO	89 364
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	629 032	QV	25 825	QW	18 896	QX	635 961
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	659 415	ØP	26 416	ØQ	20 605	ØR	665 226

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL					NM							NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW													
					Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY				Total général non ventilé (NW - NY)	NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000163 en Euros.

CHRISTIAN BENARD EXPERTISE COMPTABLE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group



Signature of Christian Benard

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 2MCP SASU

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
	- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	OT	OU	OV	OW
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UF	
	- financières	UG	UH	UH	
	- exceptionnelles	UJ	UK	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Cepi Group



Signature

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>Société 2MCP SASU</u>		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	1 276	UV	1 276	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	1 166		1 166		
	Autres créances clients	UX	2 036 124		2 036 124		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	141		141		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	93 209		93 209	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	60 139		60 139		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	11 691		11 691		
	Charges constatées d'avance	VS	3 063		3 063		
	TOTAUX		VT	2 206 810	VU	2 206 810	VV
	RENVOS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	533		533		
	à plus de 1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 372 507		1 372 507		
Personnel et comptes rattachés		8C	103 283		103 283		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	88 497		88 497		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	83 515		83 515		
	Obligations cautionnées	VX					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	14 720		14 720		
		8J					
Groupe et associés (2)		VI	129 857		129 857		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 474		1 474		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	516 211		516 211		
TOTAUX		VY	2 310 596	VZ	2 310 596		
RENVOS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			



Handwritten signature and stamp

Annexe aux Comptes Annuels

Exercice clos le 30 Septembre 2019

L'exercice a une durée de douze mois. Les notes ci-après, constituant l'annexe, font partie intégrante des comptes annuels. Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en euros.

Note 1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice n'a été marqué par aucun fait caractéristique significatif.

Note 2 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement entrant dans le cadre de cette information n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Note 3 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, ainsi que les avis et recommandations ultérieurs du Conseil National de la Comptabilité.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Principe de prudence ;
- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Changement de méthode comptable

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations incorporelles

a) Logiciels :

Les logiciels sont amortis linéairement sur une période de 1 à 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement annuel.

Les principaux paramètres d'amortissement, tenant compte des durées d'utilisation estimées, sont les suivants :

	Modes d'amortissement	Durées
▪ Agencement des constructions, installations générales	linéaire	5 à 15 ans
▪ Matériels et outillages	linéaire / dégressif	2 à 7 ans
▪ Matériel de transport	linéaire	1 à 5 ans
▪ Matériel informatique	linéaire / dégressif	3 à 5 ans
▪ Mobilier	linéaire	3 à 10 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'entrée dans le patrimoine de la société. Ils sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'utilité pour la société. Leur valeur fait l'objet d'un examen annuel si des indices de perte de valeur sont identifiés.

Stocks

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les travaux en cours correspondent aux travaux exécutés sur l'ensemble des commandes non terminées à la clôture de l'exercice (méthode de l'achèvement). Ils sont déterminés commandes par commandes et sont valorisés au coût de revient. Ce dernier comprend essentiellement les achats de matériaux, les factures des sous-traitants, ainsi qu'une quote-part de charges indirectes de production.

Des provisions pour pertes à terminaison peuvent éventuellement être constituées afin de prendre en compte les pertes probables sur les chantiers en cours.

Les stocks sont évalués suivant la méthode : Dernier prix d'achat connu

Une dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur d'utilité des stocks et/ou des travaux en cours est inférieure à la valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

L'entreprise comptabilise une provision lorsque, à la date de clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue et lorsque le montant de la perte ou du passif peut être évalué avec fiabilité.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Conformément à la note d'information de l'ANC du 28 février 2013, le produit à recevoir lié au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi est comptabilisé en réduction des charges de personnel.

Note 4 Actif immobilisé

Immobilisations corporelles et incorporelles

Voir tableau 2054 en annexe

Amortissements

Voir tableau 2055 en annexe

Dépréciations

Voir tableau 2056 en annexe

Titres de participation

Voir tableau 2054 en annexe

Liste des filiales et participations

	Filiales détenues à + de 50 %			Participations détenues de 10 à 50 %	
	ANCI	ASM DIMATEC	HMP SLOVAKIA		
Capital	200 000 €	40 000 €	6 639 €		
Capitaux propres autres que le capital	1 261 374 €	155 799 €	336 119 €		
Quote-part du capital détenu	100,00%	100,00%	100,00%		
Valeur comptable des titres détenus :					
Valeur Brute :	1 714 335 €	40 000 €	6 639 €		
Valeur Nette :	1 461 374 €	40 000 €	6 639 €		
Prêts et avances consentis par la société mère					
Provisions sur prêts					
Montant des cautions et avals donnés par la société mère					
Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	1 975 558 €	1 188 320 €	2 174 658 €		
Résultat du dernier exercice	-422 474 €	40 260 €	167 448 €		
Dividendes encaissés par la société mère dans l'exercice			250 000 €		
Observations (2)					

La valeur d'utilité des titres de participation est estimée à partir :

- de la valeur d'entreprise des filiales déterminée sur la base d'un multiple appliqué au résultat d'exploitation moyen, calculé à partir du résultat prévisionnel pour l'exercice 2019/2020 et des résultats d'exploitation constatés au 30 Septembre 2019 et 2018.
- de la situation financière des filiales

Compte tenu du test de dépréciation effectué, une dépréciation des titres de participation de ANCI a été enregistrée pour un montant de 252 961 €.

Note 5 Produits à recevoir

Les produits à recevoir à la clôture de l'exercice se décomposent comme suit :

	€
▪ Clients, factures à établir intra-groupe	9 510
▪ Taxe CET trop versé	8 704
▪ Intérêts courus sur compte courant à recevoir	625
▪ Taxe formation continue trop versé	322
▪ Avoir à recevoir	7 365
Total	26 526

Note 6 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance à la clôture de l'exercice se décomposent comme suit :

	€
▪ Médecine du travail	533
▪ Maintenances	2 530
Total	3 063

Note 7 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance à la clôture de l'exercice se décomposent comme suit :

	€
▪ Prestations facturées d'avance sur commandes en cours	516 211
Total	516 211

Note 8 Capitaux propres

Le capital social est composé de 12 000 actions de 26.50 € chacune, intégralement libérées.

Note 9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

€	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Montant à la clôture
▪ Perte à terminaison	35 044 €	0 €	35 044 €	0 €	0 €
▪ Indemnités de retraite	97 715 €	15 840 €	0 €	0 €	113 555 €
Total	132 759 €	15 840 €	35 044 €	0 €	113 555 €

Note 10 Etat des créances et dettes

Classement par échéances : voir tableau 2057 en annexe

Note 11 Charges à payer

Les charges à payer à la clôture de l'exercice se décomposent comme suit :

	€
▪ Fournisseurs, factures non parvenues	188 513
▪ Personnel, provision pour congés à payer	148 080
▪ Etat, impôts et taxes à payer	25 369
▪ Intérêts courus sur compte courant	3 439
▪ Frais bancaires	533
Total	365 934

Note 12 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé selon la méthode de l'achèvement, il est constaté lors de la réception des travaux exécutés.

	€
▪ France	3 823 770
▪ Etranger	107 809
Chiffre d'affaires	3 931 579

Note 13 Résultat exceptionnel

Les principaux éléments du résultat exceptionnel sont les suivants :

	Charges (€)	Produits (€)
▪ Rappel taxe foncière		3 410
▪ Cessions immobilisations		4 757
▪ Rappel CFE 2015 à 2018	10 064	
Total	10 064	8 167

Note 14 Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), a été comptabilisé en diminution des charges de personnel (cotisations sociales) pour un montant de 6 688 €.

Note 15 Impôt sur les sociétés

La société 2MCP est entrée dans le périmètre d'intégration fiscale de la société mère (RDPI) depuis le 1^{ER} Octobre 2016.

En application de la convention, chaque société détermine sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale. La charge d'impôt comptabilisée par la société 2MCP s'élève à 41 753 €.

La ventilation de l'impôt sur les sociétés entre le résultat courant et le résultat exceptionnel est la suivante :

Résultat	Avant impôt	Impôt	Résultat Net
▪ Courant	188 969 €	42 284 €	146 685 €
▪ Exceptionnel	- 1 897 €	- 531 €	- 1 366 €
Total	187 072 €	41 753 €	145 319 €

Note 16 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires inscrits dans les charges de l'exercice au titre de la mission de contrôle légal des comptes, s'élèvent à 7 369 €.

Note 17 Eléments relatifs aux parties liées

Toutes les transactions réalisées entre les parties liées sont des opérations internes au groupe et conclues à des conditions normales de marché.

La société n'a consenti aucun engagement financier à l'égard d'entités liées.

Note 18 Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen de l'exercice est de :

Cadres et dirigeants	5
Employés	16
Total	21

Note 19 Engagements pris au titre des indemnités de fin de carrière

L'engagement de la société en matière d'indemnité de fin de carrière est évalué à 113 555 € à la date de clôture. Cette dette actuarielle a été évaluée à partir des paramètres suivants :

- Départ à l'initiative du salarié 65 ans
- Augmentation annuelle des salaires 2 %
- Taux de turnover 2 % faible
- Cotisations sociales cadres 45 %
- Cotisations sociales non cadres 40%
- Taux d'actualisation 2 %
- Table de mortalité TG 05

Cette dette actuarielle est intégralement provisionnée dans les comptes.

Note 20 Engagements hors bilan

Engagements pris en matière de crédit bail

		CREDITS BAUX (Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 53)		
EXERCICE	30/09/2019	INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGES	MATERIELS DE TRANSPORT	TOTAUX
VALEUR D'ORIGINE			61 199	61 199
AMORTISSEMENTS				
Cumuls exercices antérieurs			13 561	13 561
Dotation de l'exercice			6 095	6 095
TOTAL			19 656	19 656
REDEVANCES PAYEES				
Cumuls exercices antérieurs			14 755	14 755
Exercice			5 703	5 703
TOTAL			20 458	20 458
REDEVANCES RESTANT A PAYER				
à 1 an au plus			12 433	12 433
plus d'1 an - de 5 ans			23 844	23 844
plus de 5 ans				
TOTAL			36 277	36 277
VALEUR RESIDUELLE				
à 1 an au plus				
plus d'1 an - de 5 ans			7 504	7 504
plus de 5 ans				
TOTAL			7 504	7 504
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE			5 703	5 703

2 M.C.P.
Société par actions simplifiée
au capital de 318 000 euros
Siège social : Z.I. Les Bouquières
25400 EXINCOURT

RCS BELFORT 400 870 333

DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 04 MARS 2020

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

RESOLUTION PROPOSEE

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 145 319,30 €, augmenté d'un prélèvement de 154 680,70 € sur le poste des Réserves facultatives, à la distribution d'un dividende de 300 000 €, soit 25 € par titre. Ce dividende n'est pas éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3 du C.G.I.

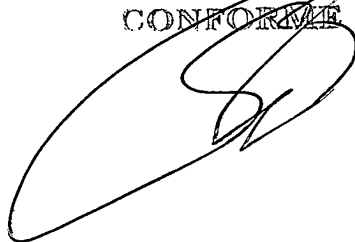
RESOLUTION ADOPTEE

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 145 319,30 €, augmenté d'un prélèvement de 154 680,70 € sur le poste des Réserves facultatives, à la distribution d'un dividende de 300 000 €, soit 25 € par titre. Ce dividende n'est pas éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3 du C.G.I.

Pour copie certifiée Conforme

Philippe PETIT
Président

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME



2MCP
Société par Actions Simplifiée
14 ZI des Bouquières
25400 – EXINCOURT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 2019

In Extenso
Orne

30 Rue d'Alençon
CONDE SUR SARTHE
BP 321
61009 ALENCON CEDEX



[Signature]

2MCP
Société par Actions Simplifiée
14 ZI des Bouquières
25400 – EXINCOURT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 30 Septembre 2019

A l'Assemblée Générale de la société 2MCP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2MCP relatifs à l'exercice clos le 30 Septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.



[Signature]

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- ✓ Les titres de participations sont inscrits et évalués en comptabilité selon les modalités décrites à la note « Immobilisations Financières » et « Liste des filiales et participations » de l'annexe des comptes annuels.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos contrôles ont porté sur le caractère approprié des principes et estimations comptables retenus et avons procédé à l'analyse des hypothèses sur lesquelles se fondent ces évaluations.

- ✓ Votre société comptabilise et évalue ses en-cours selon les modalités décrites dans la note « Stocks » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société ^{Erreur ! Signet non défini.}

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

ALENCON, le 18 Février 2020

Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO ORNE

Nicolas COURTEAUX

ANNEXE

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN

Actif

	Valeur Brute	Amort. & Provisions	Val. Nette 30/09/19	Val. Nette 30/09/18
<u>IMMOBILISATIONS</u>				
Frais d'Etablissement				
Autres Immobilisations Incorporelles	31 705	29 265	2 440	110
Terrains				
Constructions	160 294	160 294		
Installations techniques	281 689	252 708	28 981	18 418
Autres Immobilisations corporelles	248 001	222 958	25 043	23 953
Immobilisations corporelles en cours				
Avances sur Immobilisations Corporelles				
Immobilisations Financières	1 762 250	252 961	1 509 289	1 762 250
<u>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</u>	2 483 939	918 187	1 565 752	1 804 731
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
Stocks et Travaux en Cours	919 469	3 607	915 863	347 816
Fournisseurs - Avances et acomptes sur commandes				
Clients	2 037 291	972	2 036 319	1 726 801
Autres Créances	165 181		165 181	202 651
Valeurs Mobilières de Placement				
Disponibilités	2 746		2 746	52 375
Charges Constatées d'Avance	3 063		3 063	1 141
<u>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</u>	3 127 750	4 579	3 123 172	2 330 783
Charges à Répartir s/Plusieurs Exercices				
<u>TOTAL DE L'ACTIF</u>	5 611 690	922 765	4 688 924	4 135 514

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

SARL CHRISTIAN BENARD - EXPERTISE COMPTABLE
Dominique DUVAL - Benoît BOUCLY - Nicolas CRIBIER
Experts Comptables - Commissaires aux Comptes



[Signature]

BILAN

Passif

	30/09/2019	30/09/2018
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital Social ou Individuel	318 000	318 000
Réserves	1 801 453	1 608 002
Report à nouveau		
Resultat de l'Exercice	145 319	443 451
Subventions et Provisions Reglementées		
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</u>	2 264 773	2 369 453
<u>DETTES</u>		
Provisions pour Risques et Charges	113 555	132 759
Emprunts et Dettes Financières	130 390	458 605
Avances et acomptes clients		
Dettes Fournisseurs & Comptes Rattachés	1 372 507	595 470
Dettes Sociales	191 780	295 288
Dettes Fiscales	98 235	168 316
Autres Dettes	517 684	115 622
<u>TOTAL DES DETTES</u>	2 424 151	1 766 061
<u>TOTAL DU PASSIF</u>	4 688 924	4 135 514

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

SARL CHRISTIAN BENARD - EXPERTISE COMPTABLE
Dominique DUVAL - Benoît BOUCLY - Nicolas CRIBIER
Experts Comptables - Commissaires aux Comptes



[Signature]

COMPTES DE RESULTAT

	30/09/2019		30/09/2018		Ecart		30/09/2017	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%
<u>PRODUCTION DE L'EXERCICE</u>	<u>4 352 854</u>	<u>100,0</u>	<u>4 207 034</u>	<u>100,0</u>	<u>145 819</u>	<u>3,5</u>	<u>4 547 956</u>	<u>100,0</u>
Production Vendue	3 832 480	88,1	4 570 002	108,6	(737 522)	(16,1)	4 858 940	106,8
Production Stockée	520 373	12,0	(362 968)	(8,6)	883 341	243,4	(308 454)	(6,8)
RRR Accordés							(2 530)	(0,1)
<u>COUT MATIERE</u>	<u>2 538 860</u>	<u>58,3</u>	<u>1 979 617</u>	<u>47,1</u>	<u>559 243</u>	<u>28,3</u>	<u>2 173 847</u>	<u>47,8</u>
Achats Matières et Approvisionnements	703 814	16,2	464 766	11,1	239 048	51,4	472 423	10,4
Sous Traitance	1 836 175	42,2	1 518 231	36,1	317 944	20,9	1 694 881	37,3
Variation Stock Matières	(850)	(0,0)	(526)	(0,0)	(324)	(61,7)	6 647	0,2
RRR Obtenus	(279)	(0,0)	(2 855)	(0,1)	2 576	90,2	(104)	
<u>MARGE SUR COUT MATIERE</u>	<u>1 813 993</u>	<u>41,7</u>	<u>2 227 417</u>	<u>53,0</u>	<u>(413 424)</u>	<u>(18,6)</u>	<u>2 374 109</u>	<u>52,2</u>
<u>Produits des activités annexes</u>	<u>99 099</u>	<u>2,3</u>	<u>94 651</u>	<u>2,3</u>	<u>4 448</u>	<u>4,7</u>	<u>80 989</u>	<u>1,8</u>
<u>AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</u>	<u>650 083</u>	<u>14,9</u>	<u>829 640</u>	<u>19,7</u>	<u>(179 556)</u>	<u>(21,6)</u>	<u>797 461</u>	<u>17,5</u>
Autres Achats	121 822	2,8	279 308	6,6	(157 486)	(56,4)	236 633	5,2
Charges Externes	528 261	12,1	550 332	13,1	(22 070)	(4,0)	560 828	12,3
<u>VALEUR AJOUTEE</u>	<u>1 263 009</u>	<u>29,0</u>	<u>1 492 429</u>	<u>35,5</u>	<u>(229 420)</u>	<u>(15,4)</u>	<u>1 657 637</u>	<u>36,5</u>
<u>ETAT ET CHARGES DE PERSONNEL</u>	<u>1 113 654</u>	<u>25,6</u>	<u>1 145 820</u>	<u>27,2</u>	<u>(32 166)</u>	<u>(2,8)</u>	<u>1 073 563</u>	<u>23,6</u>
Impôts et taxes	43 960	1,0	43 318	1,0	641	1,5	43 356	1,0
Salaires et Traitements	764 430	17,6	784 333	18,6	(19 903)	(2,5)	729 303	16,0
Charges sociales	305 264	7,0	318 169	7,6	(12 905)	(4,1)	300 905	6,6
<u>Subventions d'Exploitation</u>	<u>2 000</u>	<u>0,1</u>			<u>2 000</u>			
<u>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</u>	<u>151 355</u>	<u>3,5</u>	<u>346 609</u>	<u>8,2</u>	<u>(195 254)</u>	<u>(56,3)</u>	<u>584 074</u>	<u>12,8</u>
Dotations aux Amortissements	26 416	0,6	32 087	0,8	(5 672)	(17,7)	41 577	0,9
Dotations aux Provisions	20 419	0,5	92 853	2,2	(72 435)	(78,0)	16 963	0,4
Reprises Provisions	85 474	2,0	8 942	0,2	76 532	855,8	24 961	0,6
Autres Produits de Gestion Courante	4 793	0,1	2 620	0,1	2 173	82,9	46	
Autres charges	14		12		2	17,5	13	
Transferts de charges								
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>	<u>194 774</u>	<u>4,5</u>	<u>233 219</u>	<u>5,5</u>	<u>(38 445)</u>	<u>(16,5)</u>	<u>550 527</u>	<u>12,1</u>
<u>RESULTAT FINANCIER</u>	<u>(5 804)</u>	<u>(0,1)</u>	<u>297 812</u>	<u>7,1</u>	<u>(303 616)</u>	<u>(102,0)</u>	<u>164 749</u>	<u>3,6</u>
Produits Financiers	250 625	5,8	301 366	7,2	(50 741)	(16,8)	165 085	3,6
Charges Financières	256 429	5,9	3 554	0,1	252 875	N/S	337	0,0
<u>RESULTAT COURANT</u>	<u>188 970</u>	<u>4,3</u>	<u>531 031</u>	<u>12,6</u>	<u>(342 061)</u>	<u>(64,4)</u>	<u>715 276</u>	<u>15,7</u>
<u>RESULTAT EXCEPTIONNEL</u>	<u>(1 897)</u>	<u>(0,0)</u>	<u>(4 490)</u>	<u>(0,1)</u>	<u>2 592</u>	<u>57,7</u>	<u>(13 242)</u>	<u>(0,3)</u>
Produits Exceptionnels	8 167	0,2	4 777	0,1	3 390	71,0		
Charges Exceptionnelles	10 064	0,2	9 267	0,2	798	8,6	13 242	0,3
<u>RESULTAT AVANT IMPOT</u>	<u>187 072</u>	<u>4,3</u>	<u>526 541</u>	<u>12,5</u>	<u>(339 469)</u>	<u>(64,5)</u>	<u>702 034</u>	<u>15,4</u>
Impôt société	41 753	1,0	83 090	2,0	(41 337)	(49,8)	174 333	3,8
<u>RESULTAT NET COMPTABLE</u>	<u>145 319</u>	<u>3,3</u>	<u>443 451</u>	<u>10,5</u>	<u>(298 132)</u>	<u>(67,2)</u>	<u>527 701</u>	<u>11,6</u>

SARL CHRISTIAN BENARD - EXPERTISE COMPTABLE
 Dominique DUYAL - Benoît BOUCLY - Nicolas CRIBIER
 Experts Comptables - Commissaires aux Comptes

CERTIFIÉ
 Le Commissaire
 aux Comptes



(Signature)

Annexe aux Comptes Annuels

Exercice clos le 30 Septembre 2019

L'exercice a une durée de douze mois. Les notes ci-après, constituant l'annexe, font partie intégrante des comptes annuels. Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en euros.

Note 1 **Faits caractéristiques de l'exercice**

L'exercice n'a été marqué par aucun fait caractéristique significatif.

Note 2 **Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice**

Aucun événement entrant dans le cadre de cette information n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Note 3 **Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, ainsi que les avis et recommandations ultérieurs du Conseil National de la Comptabilité.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Principe de prudence ;
- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Changement de méthode comptable

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations incorporelles

a) Logiciels :

Les logiciels sont amortis linéairement sur une période de 1 à 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement annuel.

Les principaux paramètres d'amortissement, tenant compte des durées d'utilisation estimées, sont les suivants :

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*



[Signature]

	Modes d'amortissement	Durées
▪ Agencement des constructions, installations générales	linéaire	5 à 15 ans
▪ Matériels et outillages	linéaire / dégressif	2 à 7 ans
▪ Matériel de transport	linéaire	1 à 5 ans
▪ Matériel informatique	linéaire / dégressif	3 à 5 ans
▪ Mobilier	linéaire	3 à 10 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'entrée dans le patrimoine de la société. Ils sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'utilité pour la société. Leur valeur fait l'objet d'un examen annuel si des indices de perte de valeur sont identifiés.

Stocks

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les travaux en cours correspondent aux travaux exécutés sur l'ensemble des commandes non terminées à la clôture de l'exercice (méthode de l'achèvement). Ils sont déterminés commandes par commandes et sont valorisés au coût de revient. Ce dernier comprend essentiellement les achats de matériaux, les factures des sous-traitants, ainsi qu'une quote-part de charges indirectes de production.

Des provisions pour pertes à terminaison peuvent éventuellement être constituées afin de prendre en compte les pertes probables sur les chantiers en cours.

Les stocks sont évalués suivant la méthode : Dernier prix d'achat connu

Une dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur d'utilité des stocks et/ou des travaux en cours est inférieure à la valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

L'entreprise comptabilise une provision lorsque, à la date de clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue et lorsque le montant de la perte ou du passif peut être évalué avec fiabilité.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Conformément à la note d'information de l'ANC du 28 février 2013, le produit à recevoir lié au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi est comptabilisé en réduction des charges de personnel.

Note 4 Actif immobilisé

Immobilisations corporelles et incorporelles

Voir tableau 2054 en annexe

Amortissements

Voir tableau 2055 en annexe

Dépréciations

Voir tableau 2056 en annexe

Titres de participation

Voir tableau 2054 en annexe

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. ...', is written over the bottom right of the page.

Liste des filiales et participations

	Filiales détenues à + de 50 %			Participations détenues de 10 à 50 %	
	ANCI	ASM DIMATEC	HMP SLOVAKIA		
Capital	200 000 €	40 000 €	6 639 €		
Capitaux propres autres que le capital	1 261 374 €	155 799 €	336 119 €		
Quote-part du capital détenu	100,00%	100,00%	100,00%		
Valeur comptable des titres détenus :					
Valeur Brute :	1 714 335 €	40 000 €	6 639 €		
Valeur Nette :	1 461 374 €	40 000 €	6 639 €		
Prêts et avances consentis par la société mère					
Provisions sur prêts					
Montant des cautions et avals donnés par la société mère					
Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	1 975 558 €	1 188 320 €	2 174 658 €		
Résultat du dernier exercice	-422 474 €	40 260 €	167 448 €		
Dividendes encaissés par la société mère dans l'exercice			250 000 €		
Observations (2)					

La valeur d'utilité des titres de participation est estimée à partir :

- de la valeur d'entreprise des filiales déterminée sur la base d'un multiple appliqué au résultat d'exploitation moyen, calculé à partir du résultat prévisionnel pour l'exercice 2019/2020 et des résultats d'exploitation constatés au 30 Septembre 2019 et 2018.
- de la situation financière des filiales

Compte tenu du test de dépréciation effectué, une dépréciation des titres de participation de ANCI a été enregistrée pour un montant de 252 961 €.

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

Note 5 Produits à recevoir

Les produits à recevoir à la clôture de l'exercice se décomposent comme suit :

	€
▪ Clients, factures à établir intra-groupe	9 510
▪ Taxe CET trop versé	8 704
▪ Intérêts courus sur compte courant à recevoir	625
▪ Taxe formation continue trop versé	322
▪ Avoir à recevoir	7 365
Total	26 526

Note 6 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance à la clôture de l'exercice se décomposent comme suit :

	€
▪ Médecine du travail	533
▪ Maintenances	2 530
Total	3 063

Note 7 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance à la clôture de l'exercice se décomposent comme suit :

	€
▪ Prestations facturées d'avance sur commandes en cours	516 211
Total	516 211

Note 8 Capitaux propres

Le capital social est composé de 12 000 actions de 26.50 € chacune, intégralement libérées.

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes



[Signature]

Note 9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

€	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Montant à la clôture
▪ Perte à terminaison	35 044 €	0 €	35 044 €	0 €	0 €
▪ Indemnités de retraite	97 715 €	15 840 €	0 €	0 €	113 555 €
Total	132 759 €	15 840 €	35 044 €	0 €	113 555 €

Note 10 Etat des créances et dettes

Classement par échéances : voir tableau 2057 en annexe

Note 11 Charges à payer

Les charges à payer à la clôture de l'exercice se décomposent comme suit :

	€
▪ Fournisseurs, factures non parvenues	188 513
▪ Personnel, provision pour congés à payer	148 080
▪ Etat, impôts et taxes à payer	25 369
▪ Intérêts courus sur compte courant	3 439
▪ Frais bancaires	533
Total	365 934

Note 12 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé selon la méthode de l'achèvement, il est constaté lors de la réception des travaux exécutés.

	€
▪ France	3 823 770
▪ Etranger	107 809
Chiffre d'affaires	3 931 579

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

Note 13 Résultat exceptionnel

Les principaux éléments du résultat exceptionnel sont les suivants :

	Charges (€)	Produits (€)
▪ Rappel taxe foncière		3 410
▪ Cessions immobilisations		4 757
▪ Rappel CFE 2015 à 2018	10 064	
Total	10 064	8 167

Note 14 Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), a été comptabilisé en diminution des charges de personnel (cotisations sociales) pour un montant de 6 688 €.

Note 15 Impôt sur les sociétés

La société 2MCP est entrée dans le périmètre d'intégration fiscale de la société mère (RDPI) depuis le 1^{ER} Octobre 2016.

En application de la convention, chaque société détermine sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale. La charge d'impôt comptabilisée par la société 2MCP s'élève à 41 753 €.

La ventilation de l'impôt sur les sociétés entre le résultat courant et le résultat exceptionnel est la suivante :

Résultat	Avant impôt	Impôt	Résultat Net
▪ Courant	188 969 €	42 284 €	146 685 €
▪ Exceptionnel	- 1 897 €	- 531 €	- 1 366 €
Total	187 072 €	41 753 €	145 319 €

Note 16 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires inscrits dans les charges de l'exercice au titre de la mission de contrôle légal des comptes, s'élèvent à 7 369 €.

Note 17 Eléments relatifs aux parties liées

Toutes les transactions réalisées entre les parties liées sont des opérations internes au groupe et conclues à des conditions normales de marché.

La société n'a consenti aucun engagement financier à l'égard d'entités liées.

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

Note 18 Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen de l'exercice est de :

Cadres et dirigeants	5
Employés	16
Total	21

Note 19 Engagements pris au titre des indemnités de fin de carrière

L'engagement de la société en matière d'indemnité de fin de carrière est évalué à 113 555 € à la date de clôture. Cette dette actuarielle a été évaluée à partir des paramètres suivants :

- Départ à l'initiative du salarié 65 ans
- Augmentation annuelle des salaires 2 %
- Taux de turnover 2 % faible
- Cotisations sociales cadres 45 %
- Cotisations sociales non cadres 40%
- Taux d'actualisation 2 %
- Table de mortalité TG 05

Cette dette actuarielle est intégralement provisionnée dans les comptes.

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*



Note 20 Engagements hors bilan

Engagements pris en matière de crédit bail

		CREDITS BAUX (Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 53)		
EXERCICE 30/09/2019		INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGES	MATERIELS DE TRANSPORT	TOTAUX
VALEUR D'ORIGINE			61 199	61 199
AMORTISSEMENTS				
Cumuls exercices antérieurs			13 561	13 561
Dotation de l'exercice			6 095	6 095
TOTAL			19 656	19 656
REDEVANCES PAYEES				
Cumuls exercices antérieurs			14 755	14 755
Exercice			5 703	5 703
TOTAL			20 458	20 458
REDEVANCES RESTANT A PAYER				
à 1 an au plus			12 433	12 433
plus d'1 an - de 5 ans			23 844	23 844
plus de 5 ans				
TOTAL			36 277	36 277
VALEUR RESIDUELLE				
à 1 an au plus				
plus d'1 an - de 5 ans			7 504	7 504
plus de 5 ans				
TOTAL			7 504	7 504
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE			5 703	5 703

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes



[Signature]

Formulaire obligatoire (article 53
du Code Général de l'Impôt)

Désignation de l'entreprise :		Société 2MCP SASU										Néant		*		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	TOTAL I				CZ	D8	Conséquences d'une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				D9	KF	2 920			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						KD	30 493	KE							
CORPORELLES	Terrains				KG					KH					KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK					KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN					KO				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants	M2	KP	160 294	KQ					KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3	KS	260 509	KT					KU	21 181	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	56 207	KW					KX		
		Matériel de transport *					KY	99 487	KZ					LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	94 907	LC					LD	16 297	
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF					LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI					LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL					LM			
	TOTAL III				LN	671 403	LO					LP	37 478			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M					8T				
	Autres participations				8U	1 760 974	8V					8W				
	Autres titres immobilisés				1P		1R					1S				
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	1 276	1U					1V				
	TOTAL IV				LQ	1 762 250	LR					LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	2 464 146	ØH					ØJ	40 398				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	TOTAL I				IN	CO	DØ	3	D7	DØ	31 705	1X	31 705			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles													IO	LV	1 709
CORPORELLES	Terrains				IP	LX	LY					LZ				
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB					MC					
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME					MF					
	Inst. gales, agents et am. des constructions				IS	MG	MH	160 294	MI					160 294		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	MJ	MK	281 689	ML					281 689		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers				IU	MM	MN	56 207	MO					56 207	
		Matériel de transport				IV	MP	12 896	MQ	86 591	MR					86 591
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW	MS	6 000	MT	105 204	MU					105 204
	Emballages récupérables et divers *				IX	MV		MW					MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY	MZ	NA					NB				
	Avances et acomptes				NC	ND	NE					NF				
	TOTAL III				IY	NG	NH	689 985	NI					689 985		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ	ØU	M7					ØW				
	Autres participations				1Ø	ØX	ØY	1 760 974	ØZ					1 760 974		
	Autres titres immobilisés				11	2E	2C					2D				
	Prêts et autres immobilisations financières				12	2F	1 276	2G					1 276			
	TOTAL IV				13	NJ	1 762 250	2H					1 762 250			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14	ØK	20 605	ØL	2 483 939	ØM					2 483 939		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

CERTIFIÉ
e
Commissaire
aux Comptes

Dossier N° 000163 en Euros.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CHRISTIAN BENARD EXPERTISE COMPTABLE



Exercice N, clos le : 3 0 0 9 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société 2MCP SASU

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

Signature of the Certified Accountant

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Société 2MCP SASUNéant *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	FE	30 383	PF	590	PG	1 709	PH	29 265
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	160 294	PW		PX		PY	160 294
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	242 090	QA	10 618	QB		QC	252 708
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	51 006	QE	1 130	QF		QG	52 136
	Matériel de transport	QH	85 033	QI	9 321	QJ	12 896	QK	81 458
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	90 608	QM	4 756	QN	6 000	QO	89 364
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	629 032	QV	25 825	QW	18 896	QX	635 961
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	ON	659 415	OP	26 416	OQ	20 605	OR	665 226	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
TOTAL I										
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
TOTAL II										
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4	
	Inst. générales, agencements et aménagements des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6			U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4			V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM					NO	
TOTAL IV										
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général non venant de participations	NP + NQ + NR	NW	Total général non venant de participations (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant de participations (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Le Commissaire
CHRISTIAN BENARD EXPERTISE COMPTABLE
aux Comptes

Dossier N° 000163 en Euros.



CERTIFIÉ

(Signature)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 2MCP SASU

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	97 715	4Y	15 840	4Z	SA	113 555	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	35 044	5W	5X	35 044	5Y		
	TOTAL II	5Z	132 759	TV	15 840	TW	35 044	TX	113 555
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5			
		- titres de participation	9U	9V	252 961	9W	9X	252 961	
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9			
	Sur stocks et en cours	6N	50 431	6P	3 607	6R	50 431	6S	3 607
	Sur comptes clients	6T		6U	972	6V		6W	972
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B	50 431	TY	257 540	TZ	50 431	UA	257 540	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	183 189	UB	273 380	UC	85 475	UD	371 095	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	20 419	UF	85 474			
	- financières		UG	252 961	UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

CERTIFIÉ
le Commissaire
aux Comptes

CHRISTIAN BENARD EXPERTISE COMPTABLE

Dossier N° 000163 en Euros.



Signature

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :		Société 2MCP SASU		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	1 276	UV	1 276	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	1 166		1 166						
	Autres créances clients	UX	2 036 124		2 036 124						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * <input type="checkbox"/>)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	141		141						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	93 209		93 209					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	60 139		60 139						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	11 691		11 691						
	Charges constatées d'avance	VS	3 063		3 063						
	TOTAUX		VT	2 206 810	VU	2 206 810	VV				
	RENOUVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	533		533						
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 372 507		1 372 507						
Personnel et comptes rattachés		8C	103 283		103 283						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	88 497		88 497						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	83 515		83 515						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	14 720		14 720						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	129 857		129 857						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 474		1 474						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	516 211		516 211						
TOTAUX		VY	2 310 596	VZ	2 310 596						
RENOUVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									

CERTIFIÉ

le Commissaire aux Comptes

CHRISTIAN BENARD EXPERTISE COMPTABLE

Dossier N° 000163 en Euros.



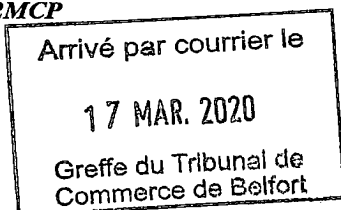
Signature

CHRISTIAN BENARD - EXPERTISE COMPTABLE

DOMINIQUE DUVAL - BENOIT BOUCLY - NICOLAS CRIBIER
EXPERTS COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Grefe du Tribunal de Commerce
RCS
1 Rue Morimont
90000 BELFORT

Dossier : SAS 2MCP



Le 04 Mars 2020

Monsieur le Greffier,

Je vous prie de trouver ci-joint, concernant la société citée en références, pour son exercice clos le 30 Septembre 2019 :

- un exemplaire du bilan et de l'annexe,
- un exemplaire du rapport général du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire de la résolution votée par l'Assemblée relative à l'affectation du résultat de l'exercice,
- un chèque de 45,80 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de recevoir, *Monsieur le Greffier*, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

B. BOUCLY

S.A.R.L. au capital de 300 000 euros
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Rouen-Normandie - Membre de la Compagnie Régionale de Rouen

25, rue Gabriel Vallée - B.P. 637
27306 BERNAY CEDEX
Accès Véhicules : 13 bis, rue Gaston Folloppe

Tél : 02.32.47.30.40 - Fax : 02.32.43.56.31
E.mail : experts.comptables@cabinet-benard-duval.com

R.C.S. : BERNAY 310 187 554
SIRET : 310 187 554 00038
APE : 6920Z

